

Innosuisse (Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation)

Internet : www.innosuisse.ch

Siège : Berne

Statut juridique : établissement fédéral de droit public

Conseil d'administration : André Kudelski (président), Edouard Bugnion, Thierry Calame, Trudi Haemmerli, Marco Illy, Nicola Thibaudeau, Luciana Vaccaro

Directrice : Annalise Eggimann

Organe de révision : Contrôle féd. des finances, Berne

Appréciation synthétique des résultats 2018

Au 1^{er} janvier 2018, Innosuisse a repris toutes les tâches qui incombait à la CTI. La transition institutionnelle vers un établissement de droit public a nécessité des adaptations importantes au niveau de la gouvernance et des processus. Selon le Conseil fédéral, le processus de transformation suit fondamentalement le cours voulu.

- Les demandes d'encouragement de projets d'innovation ont diminué d'environ 40 % par rapport à 2017. Le Conseil fédéral attend d'Innosuisse qu'elle procède à une analyse fouillée des causes de ce recul et prenne les mesures qui s'imposent. En revanche, les chèques d'innovation, qui permettent aux PME d'accéder plus facilement au savoir-faire scientifique, ont été très demandés. L'encouragement des start-up a connu lui aussi une évolution réjouissante, enregistrant une croissance de la demande proche de 40 %.
- Sur le plan national, la collaboration, tant avec le FNS qu'avec le SECO et les cantons, a été renforcée pour tirer davantage parti des synergies. Sur le plan international, toutes les mesures ont été prises en 2018 pour qu'Innosuisse soit en mesure d'assumer au 1^{er} janvier 2019 la responsabilité des programmes européens d'innovation.
- Certains documents stratégiques et conceptuels qui auraient dû être établis pour la fin 2018 n'ont pas pu être élaborés dans les temps. Le Conseil fédéral attend que ces travaux soient menés à bien en 2019.
- La phase de transformation menée parallèlement aux activités d'encouragement ordinaires a fortement sollicité le personnel. Le Conseil fédéral attend du conseil d'administration qu'il prenne des mesures propres à redresser la situation et à décharger les collaborateurs.
- L'exercice se solde par un important excédent budgétaire. Considérant que l'année 2018 a été un exercice extraordinaire, le Conseil fédéral approuve la proposition d'affecter 22,2 millions aux réserves et de reporter 11,5 millions sur le compte 2019. Il attend que ce report du bénéfice soit intégralement affecté à l'encouragement de projets d'ici la fin 2019.

Chiffres clés	2018	2017
Finances et personnel		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	232.8.3	229.3*
Bénéfice net (mio CHF)	41.6	0
Réserves (libres et affectées)	1	-
Total du bilan (mio CHF)	51.1	0
Ratio de fonds propres (%)	68	-
Personnel (EPT)	47.3	37.8

Chiffres spécifiques à l'entreprise/l'établissement

Projets d'innovation (nombre de projets déposés)	488	823
Taux d'acceptation (%)	56	47
Programme d'encouragement Énergie (SCCER) (projets acceptés)	38	33
Coachings start-up (nombre de projets acceptés)	212	196
Entrepreneuriat (nombre de participants aux cours)	3668	3972
RTN (projets d'innovation acceptés par l'intermédiaire des RTN)	53	59
Mentoring (nombre de projets acceptés)	508	N/A
Taux de couverture de la caisse de pensions	valeur provisoire	106.0
Frais de fonctionnement (mio CHF)	16.2	19.1

Contributions fédérales et émoluments

Contribution financière de la Confédération (mio CHF)	231.1	229.3
Contribution aux loyers (mio CHF)	0.6	0
Fonds provenant d'organisations européennes (mio CHF)	0.1	0
Fonds de tiers (mio CHF)	0	0

* Charges de la Commission pour la technologie et l'innovation CTI (charges propres et charges de transfert), voir Compte d'État, tome 2B, p. 259.

A. Réalisation des objectifs en 2018

1. Priorités stratégiques

Encouragement de projets d'innovation

L'encouragement de projets d'innovation – le cœur de l'activité d'Innosuisse – est l'instrument d'encouragement le plus important sur le plan financier. Le Conseil fédéral attend d'Innosuisse qu'elle y consacre environ 70 % du budget global. En 2018, elle n'y a consacré que 54 % du budget alloué à l'encouragement, quand bien même le taux d'acceptation des demandes de projets a été nettement supérieur à l'année précédente (56 % contre 47 % en 2017). En tout, 488 projets ont été déposés, soit environ 40 % de moins qu'en 2017, une baisse imputable en partie à la transition de la CTI à Innosuisse. Le résultat attendu par le Conseil fédéral n'est de loin pas atteint. Des journées d'information et des améliorations apportées à la procédure de dépôt des demandes et à l'évaluation (accélération des processus) tendent à stimuler la demande hésitante. En outre, Innosuisse étudie, dans le cadre d'une enquête approfondie, les raisons précises du faible nombre de demandes déposées. Le Conseil fédéral se félicite des mesures engagées par Innosuisse.

Il est réjouissant de constater que près de deux tiers des projets encouragés associent des PME ou des start-up et que 53 % des partenaires chargés de la mise en valeur de ces projets ont déposé pour la première fois une demande auprès d'Innosuisse, soit une légère hausse de 3 % par rapport à 2017.

Start-up et promotion de l'entrepreneuriat

L'ensemble du domaine d'encouragement se développe conformément aux objectifs stratégiques du Conseil fédéral. Pendant la phase de transition entre la CTI et Innosuisse, l'offre de cours de coaching et d'entrepreneuriat a pu se poursuivre sans discontinuer, nonobstant les adaptations majeures apportées aux instruments.

Les bons pour des prestations de coaching sont désormais ouverts aux start-up. La croissance supérieure à 40 % de la demande par rapport à 2017 atteste que le changement de système répond aux attentes. En tout, plus de 200 bons pour un coaching ont été accordés en 2018. Un bon spécifique (programme Take-off) est en cours de développement pour les entreprises dotées d'un très fort potentiel de croissance.

Une procédure d'accréditation de coachs a été menée en 2018. Elle a permis de sélectionner et d'accréditer 83 coachs ordinaires ou spécialisés. Elle visait aussi à augmenter la part de femmes coachs dans le but de servir de modèle aux femmes entrepreneurs et de mieux répondre à leurs attentes. La part de femmes est néanmoins restée si faible qu'une nouvelle campagne de recrutement spécifiquement axée sur les femmes sera lancée en 2019.

En 2018, les 80 modules d'entraînement et de formation proposés ont réuni près de 3700 futurs entrepreneurs. Si l'augmentation escomptée du nombre de participants par rapport à l'année précédente n'a donc pas été atteinte, l'analyse des résultats montre cependant une satisfaction très élevée chez les participants aux cours en 2018 et une influence positive significative sur l'intention de créer une entreprise et sur le développement commercial.

Transfert de savoir et de technologie (TST)

Dans l'ensemble, ce domaine d'encouragement, qui comprend le mentoring dans le domaine de l'innovation, les réseaux thématiques nationaux (RTN), les manifestations professionnelles thématiques ainsi que les activités dans le cadre du réseau *Enterprise Europe Network (EEN)*, se développe, lui aussi, conformément aux objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral.

Les RTN stimulent la coopération entre la recherche et les entreprises par l'organisation de manifestations, d'ateliers, de groupes de travail et de plateformes thématiques. En 2018, Innosuisse a soutenu 11 RTN qui couvrent un large éventail de thèmes d'avenir importants. Au total, environ 1400 membres (particuliers, établissements de recherche et entreprises) ont profité directement des prestations des RTN en 2018. Grâce aux activités des RTN, 53 projets d'innovation ont pu être lancés avec succès. En conformité avec la politique fédérale en matière d'encouragement de l'innovation, les RTN sont créés dans une démarche ascendante, par les branches.

Le mentoring dans le domaine de l'innovation consiste dans l'intervention de mentors spécialisés qui facilitent l'accès des entreprises à la technologie et à la recherche et les aident à mettre sur pied un projet d'innovation avec un partenaire de la recherche publique. Un changement est intervenu en 2018 vers un système de bons. Près de 575 demandes ont été déposées pour les quatre prestations de soutien proposées. Dans l'ensemble, environ 340 PME ont bénéficié d'un ou de plusieurs bons pour un mentoring. En novembre, 20 nouveaux mentors ont été accrédités pour la période 2019-2020. Ce développement vise à élargir l'offre de compétences, à améliorer la couverture régionale et à multiplier les synergies avec les centres cantonaux et régionaux.

Programme d'encouragement « Énergie »

Dans le cadre du renforcement de la recherche énergétique en Suisse, les tâches d'Innosuisse sont le développement de pôles de compétence, la constitution de réseaux et l'encouragement de projets. Les objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral sont atteints. À fin 2018, plus de 1300 chercheurs travaillaient dans les SCCER, soit environ 880 équivalents plein temps. Même si ces derniers sont en léger recul par rapport à 2017, les capacités de recherche constituées restent toujours supérieures aux prévisions. Les institutions de recherche

concernées ont remis, avec le dépôt de leur demande, une lettre d'engagement dans laquelle elles confirment qu'elles maintiendront ces capacités de recherche après 2020. L'approche choisie pour les SCCER a montré que l'encouragement de grands consortiums apporte une valeur ajoutée : des acteurs qui seraient autrement en concurrence travaillent désormais ensemble en vue d'un objectif. Cela permet de réunir les forces et de créer des synergies de grande valeur.

Collaboration avec le FNS

Le FNS et Innosuisse ont procédé à un examen intensif du programme commun BRIDGE, conçu pour accélérer le transfert des résultats de la recherche fondamentale dans la recherche appliquée et l'innovation. Bien que le programme enregistre une très forte demande, le taux de réussite reste faible, à un chiffre, en raison de la limite financière fixée pour la phase pilote. Le rapprochement favorisé par le programme commun conduit, aussi au niveau institutionnel, à un renforcement des interfaces et de la compréhension entre la science et la pratique. Les travaux se déroulent conformément aux objectifs stratégiques donnés par le Conseil fédéral.

Encouragement de la relève

La LERI donne à Innosuisse la possibilité d'encourager la relève hautement qualifiée dans le domaine de l'innovation sous la forme de bourses ou de prêts sans intérêt. Des retards sont constatés dans ce domaine. Le Conseil fédéral salue cependant les mesures engagées, car elles ont permis, par un examen des offres existantes, de révéler des recoupements potentiels des instruments de soutien proposés par différentes organisations. Une analyse approfondie de la situation aura lieu dans le courant de l'année 2019 et, selon les résultats, le nouveau programme sera lancé.

Soutien aux PME dans la transformation numérique

Depuis le mois de septembre 2018, Innosuisse prépare de manière intensive le programme d'impulsion « Technologies de fabrication » qu'elle doit lancer dans le cadre du plan d'action Numérisation. De premiers projets ont pu être soumis à la mi-janvier et d'autres pourront l'être à la mi-mai 2019. Les directives fixées par le Conseil fédéral sont entièrement remplies.

Développement de la stratégie

Dans le cadre des travaux relatifs au programme pluriannuel 2021-2024, Innosuisse a réexaminé en profondeur ses instruments d'encouragement. Elle a acquis la conviction qu'une flexibilisation et qu'un développement ciblé de ces instruments lui permettraient de répondre avec plus d'efficacité aux besoins d'encouragement de l'innovation. Elle a élaboré des propositions pour une possible adaptation du cadre légal. Le Conseil fédéral se prononcera à ce

sujet dans le cadre du message annoncé sur la révision de la LERI (transmission au Parlement prévue dans le courant de l'année 2020).

Objectifs relatifs à l'entreprise

La première année de fonctionnement d'Innosuisse a été placée sous le signe de la mise en place et de la consolidation des structures et des processus. Toutes les personnes de milice qui travaillent pour Innosuisse (experts), mais aussi les collaborateurs du secrétariat, ont suivi des formations pour se familiariser avec les nouveaux processus et les nouvelles tâches, raison pour laquelle le traitement des affaires a accusé un retard au premier semestre. Le retard qui a pu être comblé avant la fin de l'année par la prise de mesures appropriées. Compte tenu des changements considérables, le Conseil fédéral estime qu'Innosuisse tient le cap en ce qui concerne les objectifs relatifs à l'entreprise.

La rapidité des processus de décision est un enjeu capital pour un encouragement de l'innovation adapté aux besoins. C'est pourquoi Innosuisse a maintenu la possibilité de déposer des demandes en tout temps et réduit nettement les temps de traitement au cours de l'année.

De premières améliorations ont été apportées aux systèmes informatiques centraux, nécessaires au traitement efficace des affaires. D'autres améliorations sont encore requises pour parvenir à une solution fiable, moderne et à la hauteur des attentes.

2. Objectifs financiers

Le budget affiche un excédent à fin 2018 aussi bien pour les activités d'encouragement que pour les frais de fonctionnement. Dans le premier cas, celui-ci résulte de la faible demande pour des projets d'innovation et dans le second, du niveau peu élevé des charges de personnel et des charges informatiques.

Le bénéfice du premier exercice s'élève à 41,6 millions, et à 33,7 millions après déduction de la perte reportée au 1^{er} janvier 2018 et des réserves d'évaluation au 31 décembre 2018. Innosuisse propose au Conseil fédéral d'affecter 22,2 millions aux réserves libres et de reporter le montant restant du bénéfice de 11,5 millions sur l'exercice 2019. Ce report vise à assurer le financement de l'encouragement de l'innovation pendant l'année 2019, où Innosuisse attend une forte progression de la demande pour des projets d'innovation, domaine qui constitue le cœur de son activité.

Aux yeux du Conseil fédéral, l'important bénéfice de ce premier exercice d'Innosuisse s'explique avant tout par la phase de transition et doit donc être considéré comme extraordinaire. Il attend toutefois que la situation financière d'Innosuisse puisse être assainie d'ici la fin 2019 (voir section D). Jusque-là, Innosuisse devra examiner si le recul des demandes enregistré en 2018 était un fait unique ou

s'il est causé par des raisons structurelles (p. ex. épuisement des capacités des partenaires économiques en raison de la situation conjoncturelle, manque de capacités dans les hautes écoles, etc.). Il attend que les conclusions de l'enquête auprès des clients (voir « Encouragement de projets d'innovation ») se reflètent dans la planification financière des années à venir.

Le Conseil fédéral constate un retard dans l'élaboration d'un plan de mise en œuvre relatif à l'obtention de fonds de tiers. Le conseil d'administration souhaite néanmoins procéder auparavant à une analyse approfondie des conditions-cadres légales et des éventuelles restrictions à l'acquisition de fonds de tiers. Son intention est d'élaborer un plan qui propose différents modèles pour l'engagement des fonds de tiers et définisse notamment dans quelle mesure ceux-ci peuvent être investis dans des projets attractifs, comportant des risques et qui ne peuvent pas être encouragés par des moyens fédéraux. Le Conseil fédéral approuve la démarche et attend la conclusion des travaux au plus tard pour le milieu de l'année 2019.

Le Contrôle fédéral des finances a vérifié le système de gestion des risques et le système de contrôle interne (SCI) d'Innosuisse et confirmé leur adéquation.

3. Objectifs en matière de politique du personnel et de prévoyance

L'effectif du personnel au 31 décembre 2018 correspond à 47 équivalents plein temps. La transformation a fortement sollicité le personnel (augmentation des jours de vacances non pris, des soldes horaires excédentaires et des absences pour cause de maladie par rapport à l'année précédente ; changements de personnel dans tous les organes d'Innosuisse). Il est prévu d'effectuer une enquête auprès du personnel à l'automne 2019 afin d'obtenir une image claire de la situation après la réorganisation. Le Conseil fédéral attend du conseil d'administration qu'il prenne les mesures appropriées pour redresser la situation et décharger les collaborateurs.

4. Coopérations et participations

Dans ce domaine, les travaux se déroulent conformément aux directives et aux objectifs stratégiques du Conseil fédéral. Au niveau national, Innosuisse a renforcé sa collaboration avec le FNS (voir plus haut). Elle a aussi pris des mesures en coopération avec le SECO afin de développer les synergies avec l'encouragement régional et cantonal de l'innovation. À cet effet, Innosuisse a rencontré en 2018 à une exception près tous les représentants des systèmes régionaux d'innovation (RIS) pour identifier les besoins spécifiques en matière de communication et de coordination ainsi que les synergies envisageables. Pendant le premier trimestre 2019, Innosuisse et le SECO organiseront une journée commune de l'encouragement de l'innovation par les pouvoirs publics avec pour objectif de réunir les différents acteurs cantonaux, régionaux et

nationaux du domaine et d'encourager les échanges. Un rendez-vous appelé à se répéter chaque année et à devenir le point d'ancrage propre à améliorer la coordination et l'exploitation des synergies.

Au niveau international, Innosuisse a participé à trois initiatives ERA-Net et lancé, en collaboration avec son organisation partenaire sud-coréenne, un appel à propositions pour des projets de coopération bilatérale. En outre, Innosuisse a repris la coordination du consortium EEN. Les six conseillers EEN ont quitté Euresearch pour rejoindre le secrétariat d'Innosuisse. La migration, du SEFRI vers Innosuisse, de l'initiative de recherche et de développement EUREKA ainsi que d'autres programmes européens orientés vers l'innovation a été préparée pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2019 et tous les contrats nécessaires ont été signés. Les bases d'un échange régulier aux niveaux stratégique et opérationnel entre le SEFRI et Innosuisse pour la coordination de la coopération internationale dans le domaine de l'innovation sont établies.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (le Contrôle fédéral des finances, CDF) a vérifié les comptes annuels 2018 d'Innosuisse et recommande de les approuver en même temps que le rapport du 21 février 2019.

C. Propositions au Conseil fédéral

Le Conseil d'administration d'Innosuisse propose au Conseil fédéral de prendre connaissance du rapport d'Innosuisse sur la réalisation des objectifs stratégiques en 2018, d'approuver le rapport de gestion (rapport annuel et comptes annuels) et de lui donner décharge. Par ailleurs, il lui propose d'affecter 22,2 millions aux réserves (l'équivalent de 10 % du budget annuel selon l'art. 19, al. 2, LASEI) et de reporter le solde du bénéfice, soit 11,5 millions, sur le nouvel exercice.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 22 mars 2019, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport d'Innosuisse sur la réalisation des objectifs stratégiques en 2018, approuvé le rapport de gestion 2018 et donné décharge aux membres du Conseil d'administration d'Innosuisse. Concernant l'utilisation du bénéfice, le Conseil fédéral – se fondant sur la proposition du DEFR – a approuvé la proposition d'Innosuisse. Dans le cas où les 11,5 millions reportés sur le compte 2019 ne pourraient pas être affectés à l'encouragement de projets ou qu'un nouvel excédent budgétaire devait se dessiner en 2019, il a chargé le DEFR (SG-DEFR) de retenir une partie de la contribution financière 2019 destinée à Innosuisse afin de respecter le niveau maximal des réserves prévu à l'art. 19, al. 2, LASEI.